Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
frais de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux,

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, *franc de port*.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14. **MONTREAL, MARDI 12 NOVEMBRE 1850.** **No. 14.**

BIBLIOGRAPHIE.

Etudes Philosophiques sur le Christianisme,

PAR AUGUSTE NICOLAS, JUGE DE PAIX,

ANCIEN AVOCAT A LA COUR ROYALE DE BORDEAUX.

[A ceux qui veulent étudier le christianisme dans ses fondements, on peut conseiller de lire l'ouvrage de M. Nicolas comme un des meilleurs qui puissent leur être indiqués. Cet écrivain leur rendra l'éminent service de les aider à découvrir la vérité, de leur montrer le vrai chemin, de guider leurs pas à la clarté brillante d'une foi aussi éclairée que vive. Il leur montrera que la véritable philosophie se lie étroitement à la religion, ou plutôt qu'elle ne peut pas même en être séparée. Les ETUDES PHILOSOPHIQUES se divisent un trois parties. Les deux premières offrent les preuves préliminaires ou philosophiques, intrinsèques ou théologiques du Christianisme; la troisième en donne la démonstration par les preuves extrinsèques. M. Nicolas a parfaitement bien rempli la tâche immense qu'il s'était imposée. Semblable au voyageur qui, du sommet d'une montagne élevée, peut distinguer à la fois isolément et dans leur ensemble les objets différents qui s'offrent à sa vue et forment un tout plein de grandeur et d'harmonie, il a envisagé de haut les grandes vérités de la religion, il les a embrassées d'un seul regard, et il a vu se dérouler majestueusement la chaine qui rattache la terre au ciel. La lecture des ETUDES PHILOSOPHIQUES ne saurait donc être trop recommandée, aux uns afin que les ténèbres de leur esprit soient éclairées par le faisceau de lumières qui en jaillit, aux autres pour qu'ils donnent un nouveau degré d'énergie à leur foi de chrétiens en voyant encore mieux sur quels fondements inébranlables cette foi repose, et combien le catholicisme répond à tous les besoins de l'esprit et du cœur.

L'ouvrage de M. Nicolas n'a été publié en entier qu'en 1845 et déjà il en est à sa *Cinquième Edition*. Cette dernière, qui vient de paraître, contient de nombreuses additions. Nous en donnons ici une des plus remarquables :]

" Tout ce qui précède a été écrit en 1845. Depuis lors nous avons à enrégistrer de nouvelles épreuves et de nouveaux triomphes pour l'Eglise.

" En France, une politique intéressée et ombrageuse, qui semblait s'être proposé le plus de jouissance et de prospérité possible avec le moins de Dieu et de religion possible, avait disputé à l'Episcopat la liberté d'éclairer les âmes, et jusqu'au droit de s'entendre pour réclamer. Une révolution, qu'on pourrait appeler la révolution des conséquences contre les principes, a éclaté tout à coup au sein de cette stabilité factice, comme la foudre dans un ciel serein. Tout a été emporté : les fondements même ont été arrachés ou ébranlés, et sur ces débris de nouveaux barbares sont venus s'asseoir, tenir conseil de dévastation et menacer la civilisation d'un nouveau chaos. Une seule chose a été sauvée et a sauvé le reste : l'Eglise et ses pontifes, dont l'un d'eux, en exerçant le glorieux privilége de *donner sa vie pour ses brebis*, semble avoir reconquis pour les autres celui qu'il avait lui-même si souvent et si vainement réclamé, de nourrir les âmes, de les instruire et de les sanctifier. O profondeur des voies de la Providence ! ô fidélité merveilleuse de l'assistance divine promise à l'Eglise ! cette révolution fomentée par les doctrines et les passions les plus anti-catholiques, sortie, pour ainsi parler, des entrailles d'une philosophie profondément hostile à l'Eglise, cette révolution n'a profité qu'à l'Eglise et n'a eu d'autre résultat, comme si elle n'avait eu d'autre but, que de la dégager, que de l'affranchir, que de lui ramener le respect et la foi des peuples : *salutem ex inimicis nostris et de manu hominum qui oderunt nos.*

" Le catholicisme, jusque-là proscrit des conseils de la politique et hors la loi commune de la liberté, est monté au pouvoir dans la personne d'un jeune ministre qui en a été la plus noble, la plus franche comme la plus brillante image, et qui, par la grandeur du talent et du caractère, est, de l'aveu de tous, le seul homme que cette révolution ait révélé. L'intolérance philosophique a reçu de lui de hautes leçons de sagesse, de raison, de désintéressement, de conciliation, et a été obligée de compter enfin avec le droit et la liberté, en souscrivant à une loi dont le plus grand bienfait sera de nous préparer à une meilleure.

" En même temps, l'Eglise, rendue à elle-même, a naturellement repris l'exercice d'une de ses plus antiques et de ses plus précieuses prérogatives ; la tenue de ses conciles, depuis plus de deux cents ans interrompus. La terre de France, depuis si longtemps broyée par les révolutions, a tressailli sous les pas de ses évêques assemblés, qu'une législation despotique avait tenus écartés et comme au secret pendant un siècle, et qui enfin ont pu se voir, et se faire voir aux peuples désabusés, dans toute la majesté, dans toute la liberté, dans toute la fécondité de leur ministère, et se faire reconnaître, à leur ministère, et se faire reconnaître, à leurs lumineux décrets, comme ceux *qui ont fait la France* et qui la *referont*.

" En Italie, les évènements ont pris des proportions plus larges. Le grand Pie IX, dont nous avons, dans notre dernière édition, applaudi la prudente et la généreuse entreprise de faire concorder la religion et la liberté, bien qu'il n'ait pas recueilli immédiatement lui-même tout le fruit de cette tentative, n'en a pas moins rendu par là à la religion et à la société un service immense, qui lui assignera à jamais dans l'histoire du monde et de l'Eglise une des plus glorieuses places. A la veille de l'orage qui allait se lever sur la France et sur l'Europe, et qui ne menaçait pas moins l'Eglise que les sociétés politiques et civiles, cet avisé pilote, visiblement suscité par Jésus-Christ pour faire franchir à la barque sacrée un des écueils les plus dangereux qu'elle devait rencontrer sur son passage à travers les siècles, a pris hardiment les devans, en allant à la rencontre de la démocratie, comme saint Léon fut autrefois à la rencontre d'Atila. Par là, il a obtenu deux résultats mémorables qui ont influé et qui influeront hautement sur la crise que nous traversons : il a accrédité la religion aux yeux de la bonne démocratie, et il a discrédité la mauvaise démocratie aux yeux de l'opinion.

" Le premier de ces deux résultats, nous l'avons plus particulièrement recueilli en France. C'est à lui, c'est au nom populaire et noblement démocratique de Pie IX, c'est au sauf-conduit de son influence que nous devons la préservation de la religion et du clergé dans cette révolution ; plus que cela, leur invocation et leur intervention dans des scènes de funeste analogie qui ont perdu par là ce qu'elles auraient eu infailliblement de subversif. La société a été sauvée et retenue sur le penchant des abimes par un seul lien : celui du respect de la religion et de ses ministres, sur la garantie de Pie IX ; et c'est à cette même influence que nous devons la part nouvelle qui a pu être faite au catholicisme dans nos institutions et nos libertés.

" Le second résultat, celui de déconsidérer la mauvaise démocratie aux yeux de l'opinion s'est fait sentir dans les derniers évènements de Rome. Une révolution a bien pu, là aussi, tout profaner et tout confondre ; elle a pu aller jusqu'à déposséder Rome de son souverain et forcer un Pape à se dérober à ses excès ; ces évènements ont été l'effet et le contre-coup de l'explosion démocratique qui a ébranlé toute l'Europe et à laquelle l'Italie était plus particulièrement exposée par son retard à entrer dans les voies nouvelles de la liberté ; ils ne sont nullement imputables à Pie IX ; la cause en est plus ancienne et plus générale, et les effets, sans lui en eussent été bien plus terribles et incurables. Mais ce qu'on doit à Pie IX, c'est, en entreprenant lui-même à l'avance les réformes qui étaient à faire et en donnant les satisfactions qu'on pouvait désirer, d'avoir enlevé à cette révolution tout prétexte plausible, de l'avoir flétrie à jamais, de l'avoir rendue abominable et impie aux yeux de l'opinion générale, d'avoir fait enfin qu'elle a pu être non seulement désavouée, mais châtiée par la France républicaine, dont elle avait osé s'autoriser.

" Ces événements, du reste, ont été une preuve éclatante et nouvelle de la puissance impérissable de l'Eglise et de la Papauté. Quand un souverain est arraché à son trône, quelle qu'ait été sa puissance et quels qu'en soient encore les débris, il a perdu son point d'appui, tout son prestige s'évanouit, sa retraite est une déchéance et son exil devient rapidement un tombeau. Il n'en est pas ainsi d'un Pape, même dans nos temps dégénérés... L'impiété a pu faire une fois de plus l'expérience de ses criminelles entreprises contre l'Eglise : il lui a été donné de pouvoir la frapper dans son centre et dans son chef. Et qu'a-t-elle fait par là, que de montrer à la face du monde que tout est Rome pour le Pape et qu'il ne saurait y avoir d'exil sur la terre pour celui à qui toute la terre appartient ? Pie IX n'a pas été moins Pape à Gaëte qu'au Vatican ; ou plutôt il est monté plus haut encore, s'il est possible, par ses malheurs, sur ce trône de la vénération et de l'amour du monde civilisé que lui ont élevé ses vertus.

" Et pour que l'épreuve de cette puissance éternellement vivante de la Papauté fût rendue plus éclatante, le Ciel a voulu que ce fût la France qui fût appelée à faire cette épreuve et à la confesser. L'armée française à Rome, son énergie, sa patience, sa discipline, son abnégation, sa discrétion, sa délicate et intelligente occupation, est un des plus beaux spectacles que la civilisation ait donnés à l'Europe, dont la France a montré par là qu'elle pouvait toujours se dire la plus grande nation. Mais ce qui lui vaut de mériter toujours aussi le titre non moins précieux de *fille aînée de l'Eglise*, c'est le respect filial, c'est l'attitude religieuse, c'est la foi digne et la piété touchante de nos soldats aux pieds de Pie IX, sous la seule influence d'une libre conviction et en dépit même des incitations qui, de loin comme de près, s'efforçaient de les en détourner. Nous avons vu les fils des Croisés en présence des fils de Voltaire, et ce sont les fils des Croisés qui l'ont hautement emporté, non seulement par les armes, mais par la noblesse des sentiments ; non seulement sur les remparts de Rome, mais sur le terrain de l'opinion, où les victoires et les défaites sont plus certaines.

" L'avenir réserve peut-être de nouvelles épreuves à Pie IX ; il se peut que Rome égarée lui refuse encore sa soumission ; mais ce qu'on peut dire avec assurance, c'est que dans cette lutte insensée de Rome contre son souverain, c'est Rome qui se porterait à elle-même les derniers coups, sans pouvoir jamais atteindre en Pie IX le Pape, dont le Siége a plus que jamais pour base non-seulement la ville, mais le monde.

" Sans vouloir sonder les secrets desseins de la Providence, desseins plus impénétrables parce qu'ils sont sans doute plus grands que jamais, on pourrait cependant entrevoir, dans ce qui se passe à Rome, comme une préparation à un grand changement ou plutôt à un grand développement dans les destinées temporelles de la Papauté. Depuis longtemps il existait entre le Siége de Rome et l'univers chrétien comme un mur de prévention, semblable à ce rempart de montagnes qui sépare l'Italie du continent de l'Europe. La foi seule d'une fidèle orthodoxie pouvait le franchir ; mais la multitude des esprits, en qui cette foi éteinte ou affaiblie n'entretenait plus de rapports avec son centre, puisait dans cette séparation des sentiments d'hostilité ou de défiance qui perpetuaient le schisme et l'hérésie chez les uns, et qui favorisaient un faux et dangereux esprit d'indépendance chez les autres. La Papauté et les peuples, devenus respectivement isolés et étrangers, ne se connaissaient plus, ne se pénétraient plus par une vie et par une respiration communes. Cet isolement était devenu d'autant plus sensible et fâcheux que par le développement des idées générales qu'amène la civilisation et de l'industrie qui les propage, les nations sont sorties ou tendent à sortir, les unes par rapport aux autres, de cet isolement respectif qui datait de leur formation et qui s'était accru par la perte ou l'affaiblissement de la foi commune, et à composer entre elles une vaste fédération chrétienne, qui ne peut se constituer avec durée et avec grandeur que sous l'influence suprême de la Papauté, appelée ainsi à reprendre, avec toute la différence des temps et des mœurs, le rôle civilisateur qu'elle a rempli au moyen âge. En un mot, Rome possédait trop exclusivement le Pape, et les autres nations s'étaient trop développées en dehors de lui.

" Les évènements de Rome amèneront ce résultat providentiel de rendre la Papauté moins locale, pour ainsi parler, plus universelle et les nations chrétiennes plus étroitement unies à la Papauté. Rome, en méconnaissant le prix inestimable du sacré dépôt confié à son amour et à sa fidélité, en devenant indigne, soit par sa prétention à des droits politiques qui sont incompatibles avec sa mission, soit par sa résistance à des réformes civiles et cléricales devenues nécessaires, donnera lieu à l'extension de la Papauté hors de son sein et à la possession de la Papauté par les nations de l'Europe dans son sein même. Pour avoir voulu trop s'approprier et s'assujettir le Pape, elle cessera de s'appartenir à elle-même, et deviendra plus que jamais ce qu'elle doit être : la ville universelle (1).

" Déjà nous entrevoyons et nous commençons même à recueillir les heureux effets de ce grand dessein. En retour des efforts généreux de la Papauté pour se mettre en rapport avec l'esprit de l'Europe, celle-ci, dépouillant ses anciennes préventions, revient visiblement à la Papauté. En Autriche, les barrières du joséphisme viennent d'être abattues ; en France, celles du gallicanisme s'abaissent de jour en jour ; en Angleterre, le papisme n'est plus en horreur, et l'anglicanisme se laisse pénétrer de partout par le catholicisme ; l'Espagne achève aussi de dépouiller le faux libéralisme qu'elle nous avait emprunté, et reprend ces sentiments de fidélité et de dévouement à l'Eglise qui ont fait sa grandeur passée, et qui lui en préparent une nouvelle : partout, dans les premières nations de l'Europe, se recompose la grande unité catholique par un retour commun au centre de la Papauté.

" Et en même temps que l'Europe redevient catholique, nous voyons la Papauté se faire européenne. Pie IX, avec ce sens exquis qui distingue tous les grands Papes, se dégageant de Rome dans Rome même, appelle et introduit dans ses conseils des prélats éminents pris dans toutes les grandes nations, dont il connaîtra par là beaucoup mieux l'esprit, les susceptibilités, les besoins, et qu'il intéressera plus que jamais au maintien de son autorité, en leur donnant ce gage de sa confiance, et en leur prenant ces otages en quelque sorte de leur fidélité.

" Et pendant qu'il opère ainsi de lui-même et sans éclat cette innovation d'une portée immense au dehors, Pie IX, avec cette douceur inflexible qui le caractérise, et cette persévérance calme que rien ne précipite et que rien n'arrête, reprend dans le sein de Rome l'exécution de ces réformes civiles, de ce même *Motu-Proprio* qu'il avait déterminé en 1846, que ni la violence des révolutions n'a pu lui faire étendre, ni la pression de la diplomatie lui faire resserrer, et que les puissances de l'Europe ont eu d'autant plus mauvaise grâce à lui reprocher, qu'il n'est que l'exécution du programme qu'elles avaient conseillé à la Papauté par leur *Memorandum* de 1831, et que depuis lors elles-mêmes ont été obligées de concéder à leurs sujets des réformes bien plus importantes.

" C'est ainsi qu'à travers la confusion des révolutions, qui ne laissent rien subsister et qui n'élèvent que pour détruire, une seule chose subsiste immuablement et voit les événements les plus contraires tourner à son maintien et à sa perpétuité : c'est l'Eglise ; c'est l'accomplissement de la parole qui lui a donné les siècles pour durée et les nations pour héritage ; c'est le témoignage de la divinité de cette parole ; c'est le fondement de notre foi. Les temps où nous vivons présentent sous ce rapport un caractère surhumain d'action providentielle, qui doit faire revenir les plus prévenus et fixer enfin les plus incertains. Jamais Dieu ne s'est abaissé à des enseignements plus sensibles et plus personnels sous le voile des événements, jamais il n'a rendu ceux-ci plus significatifs et plus pressants : c'est à ne pas pouvoir s'y soustraire. Dans cette sorte de lutte et de jeu de notre liberté et de sa Providence, celle-ci finit toujours en définitive par l'emporter, rien que par les moyens mêmes que nos passions lui opposent pour la combattre : elle nous prend dans nos propres piéges, elle nous bat par nos propres armes, elle nous confond par nos succès, elle nous sauve par nos revers ; elle nous force enfin à confesser notre néant et sa puissance, et à nous rendre à sa vérité."

(1) Rome n'étant ce qu'elle est que par la Paupauté, ne doit l'être que pour la Papauté. Au sein de l'Europe chrétienne, il importe que le Souverain-Pontife ait un Siége indépendant et librement accessible. A cet effet il faut qu'il soit *chez lui*. Il est comme un père de famille dont les enfants sont établis, et qui, pour être bien avec tous, ne doit habiter chez aucun d'eux.

FRANCE.

La Trinité Republicaine.

[L'extrait suivant d'un journal Français prouve qu'on en est venu à une époque où les choses même ineptes inspirent de sérieuses craintes. La *bourgeosie irreligieuse* de la vieille Europe a déraciné, par ses actions et par ses paroles, l'antique foi du cœur de cette portion du peuple qu'elle appelle aujourd'hui, par la bouche de M Thiers, la *vile multitude*. Eh bien, cette *bourgeosie* est punie par où elle a péché et elle tremble maintenant devant ses propres œuvres.—Il faut qu'elle soit bien avilie en effet cette multitude, par les doctrines impies, puisque les clameurs les plus stupides sont celles qui obtiennent le plus de succès auprès de son intelligence. Un rapin de vingt et un ans " trouve que les droits du Christ et ceux " de Robespierre et de Barbès sont égaux" ;—il veut faire " acte d'amour" en inscrivant le nom du Fils de Dieu sur un des trois côtés du couteau de la guillotine, et quoique ces doctrines soient celles d'un idiot, il faut s'alarmer, car il y a danger que la multitude, à qui on fait rejeter la religion et le culte du Christ, n'adopte la religion d'un échappé des loges et ne fasse un Dieu de Robespierre. Voila où l'impiété a conduit les choses en France ! !]

" La Cour d'assises de la Seine vient de condamner à l'amende et à la prison trois fanatiques qui s'étaient associés pour composer,

FEUILLETON.

ANDRE LE VOYAGEUR.

(Suite et fin.)

Eh ! pourquoi donc irais-je chercher en d'autres lieux le bonheur que je n'ai pu trouver ici ? Ici du moins il me reste un souvenir, et que ce souvenir a de puissance ! Il m'arrête pour le reste de ma vie où ma mère, malgré ses pleurs, n'a pu me retenir, où Marie elle-même m'a supplié inutilement. Ta mémoire, ô Marie ! a plus de pouvoir que ton désespoir, et je t'aime comme tu m'aimais quand tu ne peux plus m'entendre...

Jacques, vous me conseillez d'aller distraire dans les pays que j'ai déjà visités ce chagrin qui vous attendrit, et qui me rend parmi vous un objet de pitié... En d'autres lieux, Jacques, verrai-je cette croix !... pourrai-je découvrir sa cabane ?... me dira-t-on sans cesse combien elle fût bonne ? entendrai-je le pauvre m'implorer en son nom ?... verrai-je jusqu'aux enfants du hameau baisser leurs yeux quand je leur parle d'elle ?... Marie, ta mémoire n'a point quitté ces rivages, et moi, je ne les abandonnerai plus !... La vue de ce rocher me punit, il me faudrait un châtiment éternel... Vous me demandez ce qui m'attache à cette croix ; c'est ce sentiment dont j'ai manqué, c'est ce qui unit tous les êtres entre eux, c'est ce qui remplit les cœurs de tendresse : sa vue remplace tout pour moi... Isolé sur la terre, ici je suis attaché à quelque chose ; fatigué de mon existence, ici j'en espère la fin ! Ils disent que je n'ai rien chéri sur la terre, et que je ressemble au passager que nul n'a le temps d'aimer : ils se trompent ; ici... il y a quelqu'un qui m'aime...

Et d'ailleurs où porterai-je mes pas ? quel pays n'ai-je point visité ? que n'ai-je point observé ? Irai-je dans l'Amérique voir arracher des hommes à leur famille, et des cœur sans pitié briser des liens qu'ils n'ont jamais connus ? Là je n'éprouverais d'autres sentiments que celui de la haine. Non, je reste ici ; j'ai besoin de pleurer !...

Sera-ce dans le Nouveau-Monde qu'il me faudra errer ? Là, quand on n'a point anéanti les peuples, on les asservit, et le fouet qui frappe des esclaves flétrit le cœur de l'homme libre. Si des villes nouvelles promettent le bonheur, les forêts parlent de nos crimes, les souvenirs ne retracent que des forfaits. Ici les souvenirs sont douloureux ; mais ils rappellent tant de vertus qu'en faisant gémir ils consolent !

Irai-je visiter les rivages de l'Asie ? oublierai-je ce que j'ai vu, pour y chercher le repos ? Là, des peuples orgueilleux se vantent encore des crimes qu'ils ont commis. L'être faible qui rampe devant eux oublie les droits de la nature : son cri est celui de la soumission, le malheur est son partage ; mais la pitié qu'il m'inspire ne le toucherait pas. Ici, Jacques, quand je la plains, elle doit m'entendre ?....

Ce faible espace que nous habitons n'est point l'Europe, dites-vous ? puisque partout on est cruel, l'Europe sera l'asile des vertus. Eh bien ! moi j'y vois réuni tout ce qui afflige le reste du monde. Ici les cœurs sont peut-être indifférents à mon sort, mais ils sont simples ; ils plaignent quelquefois. Je ne puis goûter la tranquillité, mais la plage retentit des chants heureux de mon enfance ; le vieillard, prêt à descendre dans la tombe, me pardonne et me sourit ! ma mère me voit !.... un ange m'appelle ? Je n'ai plus que des souvenirs ; les souvenirs sont tout pour moi !...

Ici André s'arrêta, et ses regards immobiles se fixèrent vers le ciel, car c'est ainsi que l'homme tourmenté d'un lent désespoir cherche à implorer le repos, qui le fuit ; mais l'infortuné sentit que sa prière était vaine, ses yeux retombèrent bientôt vers la terre, et il dit à voix basse : Ici, rien !.... rien !.... que l'isolement !.... mais l'éternité !.... l'éternité renouera les cœurs !... O éternité ! vous serez mon appui jusqu'au trépas, et au réveil vous me doterez de la félicité !...

UN GROGNARD

DE LA

Grande-Armée.

(Etraits.)

Le vaisseau La *Découverte* revenait d'un voyage, vers le Nord. Le capitaine, nommé Lawrence, ainsi que les jeunes-gens qu'il avait sous sa tutelle, avaient admiré les mille beautés, les magnifiques spectacles qui les avaient frappés dans ces lieux que l'homme indifférent visite sans intérêt, mais où l'homme instruit à beaucoup à admirer, dans ces glaces, barrière jusqu'à présent infranchissable. Ils avaient passé et revu ce cap où avait été posée cette inscription célèbre ! —*Hic stetimus tandem, nobis ubi defuit orbis.*

" Nous nous sommes arrêtés là seulement où la terre nous a manqué."

Mais comme ce voyage à travers les glaces avait beaucoup fatigué l'équipage de La Découverte, le capitaine Lawrence fit jeter l'ancre dans l'excellent mouillage de l'île de Vogelsand. Le temps était serein, et jeunes gens et matelots, tous avaient retrouvé leur gaîté naturelle.

Il y avait dans l'équipage un excellent marin, plein de bravoure et d'intelligence, mais d'une humeur très peu agréable. Son caractère maussade lui avait fait donner le surnom assez significatif de *Grognard*.

Un des passagers, qui avait fait partie de la Grande-Armée, prit occasion des murmures continuels du marin pour raconter à ses compagnons de voyage l'histoire assez curieuse d'un *Grognard de la Grande-Armée*.

En 1792, Alboise s'enrôla dans le 1er bataillon des volontaires de Seine-et-Oise, qui fut dirigé sur l'armée de Sambre et Meuse. Là, bien que le volontaire n'eût que seize ans, il se distingua tout d'abord par sa bravoure. Ce fut surtout à l'affaire de Neuwied : le commandant ayant fait un appel au courage des jeunes soldats, à propos d'une batterie ennemie dont le feu continu gênait les mouvements de la demi-brigade et qu'il était important d'enlever, notre héros, Alboise, se présenta le premier et offrit de diriger ce hardi coup de main.

Après avoir reçu de son commandant des instructions quelque peu ambiguës, Alboise, qui ne les a pas bien comprises, se recueille un moment, puis, après réflexion :

" Mais où diable nous envoies-tu donc, citoyen commandant ? lui demanda-t-il.

—Et parbleu ! ne le vois-tu pas !..... à la mort !

—A la mort ! eh bien, à la bonne heure ; mais il fallait donc le dire tout de suite ! suffit, assez causé."

Et, se retournant vers sa petite lampe :

" Allons, vous autres, s'écria-t-il, pas de charge, en avant, marche !.... Faites comme moi, et vive la Nation !...."

Une demi heure après, Alboise s'était rendu maître de la batterie prussienne ; mais les trois quarts des siens étaient morts glorieusement !

En 1796, Alboise faisait partie de cette héroïque armée d'Italie, dont Scherer venait de remettre le commandement en chef au général Bonaparte ; et ce fut en qualité de simple grenadier dans la 65e demi-brigade, qu'il prit part à toutes les affaires qui signalèrent cette magnifique campagne.

Mais, il faut le dire, Alboise était un brave saldat, c'était aussi le plus grand original de

imprimer et mettre en vente une imbécile lithographie, inspirée par le mysticisme socialiste, ce mysticisme qui accole les sanglantes rêveries de la République universelle aux doctrines de l'Evangile, et qui fait des modernes révolutionnaires les continuateurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La lithographie était intitulée : *La Trinité républicaine* ; elle représentait dans sa partie supérieure l'effigie du Rédempteur, précédée de cette date ! " An 33," et suivie de ces mots : " Charité : Aimez-vous les uns les autres !" Au dessous, le portrait de Robespierre, avec la date 1793 et ces mots : " Foi ! Une révolution qui n'a pas pour but d'améliorer profondément le sort du peuple est un crime remplaçant un autre crime !" Et enfin, le portrait de M. Barbès, avec la date 1848 et ces mots : " Esperance ! " Je voudrais, Seigneur, que vous me conduisiez dans cette dernière grande bataille " du bien et du mal sur la terre et pouvoir " frapper encore un coup en votre saint nom, " au nom de l'Egalité et de la France." La lithographie se vendait chez un transporté de juin, gracié le 3 décembre 1849. L'auteur est un pauvre fou de vingt-et-un ans. Interrogé par le juge d'instruction, il a repondu (nous demandons pardon d'être obligés de le répéter) : " L'association des noms de Jésus-" Christ, de Robespierre et de Barbès rentre " dans le cercle de mes convictions politi-" ques." Le magistrat ayant essayé de lui faire comprendre combien l'expression qu'il avait donnée à ses " convictions politiques" outrageait les convictions religieuses de tous les chrétiens, il a ajouté : " Je trouve que les " droits du Christ et ceux de Robespierre et de Barbès sont égaux."

L'avocat-général, dans son réquisitoire prononcé devant le jury, s'est étonné de cette dépravation d'esprit, de cette absence de sens moral. " On se demande, a-t-il dit, à quel " vertige a cédé ce jeune homme de vingt et " un ans ? On se demande ce qu'il veut, ce " qu'il croit, s'il a une famille ?" L'inculpé était défendu par un avocat de son école. Il aurait pu répondre : Mon client cède au vertige qui fait parler depuis longtemps une grande partie de nos législateurs, de nos professeurs et de nos écrivains ; il veut la ruine d'une société qui, attaquée par la doctrine, ne se défend que par la force ; il croit ce qu'on lui a enseigné, et vous avez mis bon ordre à ce qu'il ne reçût point un enseignement contraire. Mais ces avocats républicains, qui sont justeau niveau intellectuel de leurs clients, n'ont garde de trouver des raisons si subtiles. Ils ont plaidé que les accusés avaient fait, par leur lithographie, " un acte d'amour et de conviction politique ;" et ils ont ainsi obtenu que le jury écartât les circonstances atténuantes. Voilà trois martyrs de plus à sustenter sur le budget de la future république démocratique et sociale.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 12 NOVEMBRE 1850.

3me Lecture de M. Brownson.

Dans sa 2de Lecture M. Brownson avait prouvé *à priori* que la Civilisation est l'œuvre du Catholicisme, et qu'en principe la vraie Civilisation ne peut naître ni se maintenir qu'à l'ombre de ses enseignements. Il avait dit que les hommes tendent vers la Babarie dans la même proportion qu'ils s'éloignent des doctrines de l'Eglise. Dans sa 3e Lecture, il a prouvé sa thèse à l'aide des faits, et attaquant ses adversaires sur leur propre terrain il a ensuite démontré les bienfaits du Catholicisme même sous le rapport du bonheur de la vie présente.

La Civilisation est un fait de l'ordre spirituel et non pas de l'ordre matériel ; un fait qui doit son origine et son existence à la religion. Ceci a été démontré dans la 2de Lecture. La Civilisation est dû à l'ascendant de sa raison de l'homme sur ses passions et à la soumission de sa raison à la volonté de Dieu. C'est donc se méprendre sur l'essence de la Civilisation que de la placer dans le progrès de la richesse matérielle, et dans l'abondante production de tout ce qui augmente la satisfaction des sens. Si l'homme n'était créé que pour la terre, ces notions-là seraient correctes. Mais elles sont fausses, apperçues du point de vue des vraies destinées de l'homme. L'homme est fait pour la jouissance de Dieu et toutes les institutions humaines doivent être appréciées d'après la considération de cette unique et noble fin. Souvent on appelle Civilisation un état de choses propre à éloigner l'homme de sa fin, et par conséquent opposé à la Civilisation bien comprise. De même qu'un Etat ne consiste pas dans son territoire, ses maisons, ses vaisseaux, son commerce, mais dans le maintien de la loi et de la justice ; de même la Civilisation ne consiste pas dans la puissance à produire et à accumuler les biens matériels. Elle appartient à l'ordre moral, et comme telle, elle ne peut originer que dans la religion. Aussi les faits sont-ils d'accord là-dessus avec la théorie.

L'histoire nous montre la *religion* au berceau de toutes les nations, comme la *philosophie* à leur tombeau. L'histoire nous montre le sacerdoce partout faisant éclore et développant ensuite la Civilisation. -- Avant la venue du Christ, la Civilisation fut une émanation des doctrines religieuses. Car la vraie religion remonte au Paradis Terrestre ; elle fut substantiellement revélée à nos premiers parents. Les hommes avant le Messie, sont tombés dans la Barbarie à proportion qu'ils se sont éloignés des vérités de cette Révélation ; ils se sont corrompus dans leurs mœurs ; *ils sont devenus* idolâtres et superstitieux— l'accumulation de leurs richesses, l'augmentation de leur puissance ne fit que les précipiter plus avant dans la corruption, dans le domaine de la matière sur l'esprit ; ce qui constitue sinon une Barbarie consommée, du moins une Barbarrie commencée.

Ouvrons l'histoire de Grèce et de Rome. La civilisation des temps d'Homère est d'une espèce supérieure à celle de ces siècles où le grand poëte fut lu avec taut d'admiration. A mesure que l'on descend le cours des siècles on constate une diminution graduelle de l'ordre, de l'empire de la loi, des principes de justice, proportionné à l'abandon des grands principes de la Révélation primitive.— Rome dans les premiers temps de son existence fut plus vertueuse que Rome sous l'Empire, et néanmoins la civilisation de l'ancienne Rome n'était qu'une corruption que la civilisation groco-italienne ou Toscane, qui lui fut bien antérieure.—Chez toutes les nations, la sagesse des ancêtres est toujours assignée comme cause de tout ce qu'il y a de bon dans les institutions. Les réformateurs se donnent toujours, non pas comme des créateurs d'un ordre nouveau, mais comme les restaurateurs d'un ordre antique. C'est pour cela que les Législateurs, pour s'éclairer, voyageaient chez les peuples où s'était mieux conservé le dépôt des anciennes vérités primitivement révelées au genre humain. Ainsi l'Egypte était le but des voyages des anciens philosophes. Mais qu'est devenue depuis ce pays si fameux ? Que sont devenues les gloires de l'Assyrie. L'abandon de loi de Dieu, les jouissances matérielles ont détruit ces brillantes nations, et il n'en reste rien que leurs impérissables monuments pour rappeler les jours de leur prospérité.

Sous le Christianisme, l'Eglise Catholique a civilisé toutes les nations qui ont été civilisées. Les Barbares qui envahirent l'Empire Romain au quatrième et au cinquième siècles, écrasèrent l'antique civilisation sous la pression de leur hordes sauvages. Mais l'Eglise resta sur pied. Elle adoucit et civilisa, à mesure qu'ils se soumirent à son empire, et les Goths et les Vandales et les Huns, etc., etc. Qui d'entre les plus acharnés ennemis de l'Eglise Catholique peut nier ce fait ? Qui peut nier à l'Eglise Catholique l'immense travail qu'elle avait déjà opéré et qu'elle aurait poursuivi par une marche constante et sure à travers la durée des siècles ? Que le Protestantisme, avec toutes ses vanteries, montre donc, s'il le peut, une seule nation qu'il ait civilisée ou même christianisée. Où est donc le point du globe qui doive sa civilisation au Protestantisme ? Les pays protestants peuvent envoyer des missionnaires, messieurs et dames respectables, mais ils n'ont pas encore réussi à christianiser une seule isle, une seule tribu. Leur plus grand exploit en ce genre est, de la part de quelques Missionnaires Américains, d'avoir prévalu sur un vieux roi ivrogne des Isles Sandwich et de s'être servi de cette influence pour ce qu'ils appellent la conversion de ses sujets.

Après avoir mentionné le fait que l'Angleterre n'a rien opéré pour la conversion de ses nombreux sujets orientaux, M. Brownson parla de la permanence des effets de la prédication des Jésuites sur les aborigènes de l'Amérique et du Canada particulièrement. Il observa que sans les *bons* offices du Protestantisme, les vestiges des travaux de St. François Xavier seraient plus apparents aujourd'hui dans les Indes, et que peut être le Japon eût rouvert ses ports aux missionnaires Catholiques, si les Hollandais Protestants, pour en accaparer le commerce, n'avaient bien voulu consentir à fouler aux pieds le crucifix.

La seconde parti de la thèse du savant Lecturer était de prouver que les nations qui se sont séparées de l'Eglise sont tombées dans la Barbarie ou sont dans la voie qui y conduit. Il a fait remarquer, comme démonstratif de sa proposition, le sort bien différent qui échût à l'Orient et à l'Occident de l'Empire Romain. Les Barbares envahirent l'un et l'autre. Dans l'Occident, uni par le lien de foi à la Chair de Pierre, les envahisseurs ont été finalement expulsés, comme les Mahométans de l'Espagne ; ou convertis au Christianisme, comme les hordes sauvages qui du Nord et de l'Est de l'Europe se repandirent sur le Sud. Dans l'Orient, schismatique, les envahisseurs engloutirent les peuples envahis, les courbèrent sous leur jong et plantèrent leurs tentes dans les jardins du Palais des Empereurs.

Depuis le 6e siècle la cause de la civilisation avait fait de continuels progrès jusqu'au temps où le Protestantisme s'annonça par de pompeuses promesse. Il devait rendre au monde l'Evangile dans toute sa pureté : il devait répandre par-tout la paix, la joie, etc. Ces promesses, les a-t-il tenues ?—En Allemagne, berceau du Protestantisme, on nie jusqu'à l'existence même du Christ, et la croyance à la personnalité de Dieu et à l'immortalité de l'âme est déclarée n'être plus essentielle. Il n'est plus un point de doctrine qui ne soit mis en question. On ne peut plus s'entendre. On ne saurait mieux comparer cet état de choses qu'à ce qui arriva aux ouvriers de la Tour de Babel quand Dieu eut confondu leur langage—Le savant monsieur fit alors une énumeration de sectes, portant noms plus ou moins barbares, et dont la longue liste dépasse de beaucoup les limites de notre feuille C'était tout-à-fait divertissant.—Rendu au bout de sa mémoire, et nous pensons aussi de son haleine M. Brownson demanda qu'on lui pardonnât s'il omettait quelques centaines de noms.—Il existe cinq ou six cents sectes, et un nombre à peu égal est déjà tombé dans l'oubli.—Qu'est devenu le Calvinisme : A Genève, il n'existe plus que des *infidèles baptisés*. Le dogme y serait trop maigre pour J. J. Rousseau, et trop impie pour Voltaire—De quoi peut se vanter le Protestantisme ? Ah ! il est admirable pour *les choses de la terre*. Il faut l'avouer ; c'est le témoignage des voyageurs. Dans les pays protestants, les esprits sont tout tournés vers la pensée des objets matériels. On remue ciel et terre pour la satisfaction des passions. Mais quelle conclusion à tirer de là ? Que les pays protestants se rapprochent de la Barbarie, en autant que la Barbarie consiste dans l'abaissement de la partie spirituelle de l'homme et dans l'exaltation de la matière et des penchants dégradés. Encore une fois, la Civilisation n'est pas un fait de l'ordre matériel, mais de l'ordre moral.—Pour confirmer ces assertions par des exemples, voyons ce qui s'est passé en Angleterre. Depuis la Réforme le nombre des églises est diminué, et en revanche les prisons ont doublé leurs dimensions si elles n'ont pas double leur nombre. Est-ce là un progrès moral et une preuve de plus parfaite civilisation ? En fait de législation, la gloire de la vieille Angleterre Catholique consistait dans sa Loi Commune. Les Statuts de ses modernes législateurs n'ont fait que la détériorer. La même observation s'applique aux Etats-Unis. —Est-ce là du progrès ? Si l'on jette les yeux sur l'Allemagne et sur le reste du monde Protestant, on trouvera lieu à des remarques analogues. Partout amélioration de la matière, détérioration de la partie morale de l'homme.

M. Brownson fit voir ensuite l'injustice et l'absurdité des inductions que les hâbleurs prétendent tirer, contre le Catholicisme, de l'état de l'Espagne et du Portugal. Il déroula le tableau de leur puissance, de leur richesse et de leur étonnante prospérité à une époque où ces contrées étaient à la tête du mouvement et du progrès Européen. Pourtant elles étaient alors catholiques : preuve que leur abaissement actuel dans l'échelle des nations est attribuable à d'autres causes qu'à l'influence du Catholicisme. Il fit aussi mention des ci-devant Colonies Espagnoles de l'Amérique et trouva la cause de leur présent état social dans cet esprit de révolution qui les a si longtemps bouleversées. Enfin il parla de l'Italie, comme d'un pays sur lequel les jaseurs de civilisation se plaisaient à s'arrêter, pour démontrer les *prétendues tendances obscurantistes du Catholicisme*. Sans s'appliquer à relever directement leurs fausses assertions, il observa que malgré les ricanements du Protestantisme, les amis des Arts, de la Poësie, de l'Histoire, de la Peinture et de la Sculpture, se rendent à Rome pour y puiser à la source de la véritable inspiration, de même, ajouta-t-il, que tous ceux qui veulent mieux consulter les intérêts de leur salut éternel, prennent aussi LA ROUTE DE ROME.

☞ On se rappelle que M. Brownson fera ce soir sa cinquième lecture sur la " Littérature Populaire."

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DE L'*AFRICA*.

Les dernières dates apportées par ce steamer sont pour Liverpool du 26, pour Londres du 25 et pour Paris du 24 octobre.

ANGLETERRE.—Une grande excitation a lieu dans la presse anglais : à l'occasion du rétablissement de la Hiérarchie Catholique en Angleterre par Sa Sainteté Pie IX.—Les journaux se prononcent contre la mesure avec autans de chaleur que si le royaume était menacé d'une nouvelle invasion de barbares. Nous entrerons plus tard dans quelque détail à ce sujet.

FRANCE.—Les longs dissentimens entre le général Hautpoul et le général Changarnier, ont abouti à la démission du premier auquel a été dévolu le gouvernement de l'Algérie. Cet acte est regardé comme devant opérer un rapprochement entre Louis-Napoléon et le général Changarnier. M. de Hautpoul est remplacé par le général Schrememan, qui fut un soldat de l'empire. Il est homme d'un caractère ferme et décidé. Ce fut lui qui, en 1832 étouffa une insurrection organisée contre Louis-Philippe.

On a essayé de rallier entre eux les légitimistes. La " Patrie," organe de l'ordre, a publié les details d'un vaste complot tramé par les socialistes qui tentent de soulever le centre de l'Europe, malgré les apparences de calme qui s'y manifestent. Les chefs des conjurés ont tenu un conciliabule à Paris le 2 juin dernier. Le plan d'une guerre et d'une destruction universelle y fut agréé.

" Sans peur et pas de quartier " est le cri de guerre de cette croisade. La proscription menace tout propriétaire. Cet affreux programme contient ces mots : " Le sol de l'Europe est miné à un tel point, qu'une effrayante catastrophe devient inévitable."

Reserves du Clergé Protestant.

Les journaux viennent de publier une série de Résolutions passées à une Assemblée tenue à Québec, la semaine dernière, et que présida le Tr. Rév. Evêque protestant de Québec. Le but de l'Assemblée était de délibérer sur l'à-propos d'adresser une pétition au Parlement Impérial, en opposition aux Résolutions passées dans la dernière Session de l'Assemblée Législative de la Province, et afin d'empêcher qu'elles n'atteignent leur objet.

Les quatre premières Résolutions disent, en substance :

1er. Que l'Acte du Parlement Impérial, passé en l'année 1791, 31 Geo. III, C. 31, a, par ses dispositions, approprié des terres, sous le nom de Réserves du Clergé, dans le Haut et le Bas-Canada, pour le soutien du Clergé de l'Eglise d'Angleterre exclusivement, et que le dit Acte a servi de base aux provisions qui ont été faites depuis par la Couronne, pour les besoins spirituels des habitants.

2° Que l'Acte 3 et 4 Victoria, C. 78, a été regardé par tous les partis comme réglant définitivement les questions débattues dans la Colonie au sujet des Réserves, et que la foi du Gouvernement a toujours été considérée comme engagée à maintenir le dit Acte.

3° Que la condition actuelle de l'Eglise d'Angleterre est aussi éloignée que possible de justifier la tentative de la dépouiller de sa dotation et qu'il est du devoir de tout membre de cette église de détourner les conséquences dont elle menacée par cette tentative.

4° Qu'il devient nécessaire pour tous les membres de l'Eglise Anglicane de faire leurs respectueuses mais énergiques remontrances à la Couronne et au Parlement de la Grande-Bretagne contre l'objet de l'Adresse présentée par l'Assemblée Législative.

☞ " Un Grognard de la Grande-Armée" est un *extrait* auquel nous accordons volontiers une place dans le feuilleton de notre feuille en invitant celui qui nous en a fait part à nous favoriser aussi de quelques essais de sa plume, s'il en a le loisir et la volonte.

Nos lecteurs voient aujourd'hui la fin de la longue histoire d'" André le Voyageur." Cette production ne se distingue pas par les situations à grand effet, par ce prisme un peu théâtral dont la plûpart des romans portent aujourd'hui l'empreinte et qui appartient à la littérature de notre epoque ; mais on y trouve des scènes pittoresques et des sentiments vrais exprimés dans le langage simple d'un homme qui peint a nature et s'inspire aux grands spectacles qu'elle déploie. Ce recit contient un avertissement à ceux qui cherchant dans les voyages lointains, la réalisation de leurs projets aventureux, en arrivent à regretter les joies pures du foyer et s'aperçoivent qu'elles cessent enfin d'exister pour le voyageur qu'une longue absence rend étranger à sa propre famille.

Les Biens des Jesuites.

Le *Moniteur Canadien*, de tout temps étranger à la discussion honnête et consciencieuse des intérêts politiques de son pays, de tout temps connu par système de l'administration libérale à laquelle il a voué sa petite haine toute fanatique, vient de soulever par la publication d'un article au sujet des *Biens des Jésuites* une question insidieuse dans laquelle il s'efforce d'impliquer à la fois M. LaFontaine et le clergé catholique du Bas-Canada. On sait déjà que si le *Moniteur* cède volontiers à l'impulsion de certaines rancunes à l'égard du premier, il ne se gêne pas davantage envers le second. Dans l'ecrit auquel nous fesons allusion, comme en tant d'autres du *Moniteur*, vous chercheriez vainement une pensée patriotique, une suggestion utile, une idée de reforme, l'indication même la plus légère d'un remède quelconque à l'injustice ou à l'abus qu'il prétend signaler ; mais à tout cela, substitue des insinuations moins sensées que malignes, des injures, une longue déclamation enflée par la colère et les animosites personnelles de ceux que cela regarde, et vous aurez une idée de cet article du *Moniteur* que vient d'inspirer à l'un de ses paraphraseurs le religieux amour du bien public, à la façon du *Moniteur*.

Nous comprenons que ceux qui ont quelque idée de la véritable mission du journaliste ou la simple notion du respect de soi-même, nous approuveront de ne pas acquiescer à cette polémique furibonde et sans objet *du Moniteur* pour nous en tenir à ce qu'a de spécieux son amplification sur la matière que nous venons de rappeler.

---

l'armée ; c'est à lui peut-être que les vieux soldats de l'Empire durent, dans la suite, l'épithète de *Grognards*, laquelle toutefois ne leur fut donnée d'une manière officielle, qu'à l'époque où Napoléon était à l'île d'Elbe. Bon fils, camarade dévoué, excellent soldat, Alboise n'avait d'autre défaut que celui de *raisonner* et de paraître toujours mécontent. Il blâmait tout, se plaignait de tout, en tout temps, en tous lieux, à tout propos. Pendant les vingt années qu'il passa au service, on n'entendit presque jamais une parole approbative sortir de sa bouche ; presque jamais son visage ne fut déridé par le moindre signe de satisfaction.

En garnison, il se plaignait du repos ; en campagne, il se plaignait de la fatigue. Lorsque son sac était bien garni, il le trouvait trop lourd ; lorsqu'il devenait léger, il se plaignait de ne pouvoir le remplir.

Cette humeur maugréante faisait dire à ses camarades que dans le régiment des *malcontents* Alboise serait infailliblement devenu colonel. Tout le monde ne l'estimait pas moins, et ses officiers lui pardonnaient ses travers, en considération d'une foule de précieuses qualités, et notamment d'une noblesse de caractère et de pensée qui allait quelquefois jusqu'au sublime.

Au mois de mai 1796, quelques jours avant l'affaire de Lodi, Bonaparte, visitant les postes avancés, se plaignait des fréquentes fusillades qu'il avait entendues.

" Il ne faut pas, disait-il, user ainsi sa poudre à briser les buissons..."

Tout-à-coup une douzaine de balles sifflent à ses oreilles, un grenadier s'élance et lui fait rempart de son corps. Le général en chef demande brusquement au soldat.

" Que fais-tu là ?... pourquoi as-tu quitté ton poste ?

—J'attendais que vous me donniez la permission d'aller dénicher quelques uns de ces corbeaux tyroliens qui se sont perchés dans ce buisson là-bas.

—Est-ce que tu t'imagines qu'ils sont restés là à t'attendre ? Retourne à ton poste.

—Mon général, les autres sont dans le ravin, comme hier.

—Raison de plus, ils te tueraient !

—Ouitch !... ça leur est défendu ; ils sont mal-à-droits ! S'ils savaient viser juste, ils nous auraient déjà descendus tous deux : moi d'abord, vous après.

—Tu ne manquerais donc pas leur chef ?

—Dites un mot, je l'éclipse !

—Allons, puisque tu le veux, va !... mais ne t'y fie pas !"

Et le soldat partit en sifflant le refrain de la Marseillaise. C'était Alboise !

Au bout d'une demi-heure, comme on le croyait mort parce qu'on avait entendu un grand nombre de coups de feu du côté où il s'était dirigé, il reparut ; il n'avait perdu que son chapeau.

" C'est fait, dit-il au général en chef. Je vous avais bien dit qu'ils ne savaient pas viser. Maintenant ils n'ont plus qu'à enterrer leur officier.

—Merci, dit Bonaparte. Je me souviendrai de toi.

—C'est toujours ça, reprit le grenadier ; mais il ne faut pas vous tracasser pour cela, c'est si peu de chose !"

Alboise suivit Bonaparte en Egypte ; mais il ne revit son général face à face qu'après le siége de Saint Jean-d'Acre.

Quoiqu'ayant reçu à cette affaire une effroyable blessure à la tête, Alboise persistait à se tenir dans les rangs, parce qu'à la fin de la journée le général en chef devait passer la revue de la demi-brigade qui s'était brillamment distinguée à cette affaire.

On disait que Bonaparte était doué d'une mémoire prodigieuse, et qu'il se rappelait parfaitement la figure, le nom et les actions de chacun de ses soldats. Quand il vint à passer devant Alboise, il s'arrêta un moment, comme pour rapprocher quelques idées confuses :

" Je te reconnais à présent, lui dit-il ; Je t'ai vu à Lodi, lorsqu'on inquiétait nos postes avancés. Tu es un brave !...

Mais, mon pauvre garçon, il parait que les Turcs sont moins mal-à-droits que les Tyroliens ; ils t'ont fait là une bien mauvaise plaisanterie !

C'est vrai ! dans ce maudit pays de sauterelles, il y a fait chaud pour moi de toutes les façons ! Mais c'est encore pour vous, et je n'en ai point de regret !

—Ah ça ! comment t'appelles-tu donc, et de quel pays es-tu ?

—Je m'appelle Alboise, Je suis de Pontoise, département de Seine-et-Oise.

—J'en suis bien *aise*, reprit Bonaparte en riant et en imitant la prononciation rauque du soldat ; et si je te donnais un fusil d'honneur, qu'est-ce-que tu me dirais ?

—Je vous dirais merci, comme vous à Lodi, vous vous le rappelez ?

—*Oui, oui* : mais *guéris-toi* d'abord ; J'y penserai...

—A votre aise... quand vous aurez un petit moment de libre."

Malheureusement la blessure d'Alboise fut longue à se cicatriser complètement ; Bonaparte revint à Paris, et le brave soldat fut oublié.

Il y a toute apparence, comme on va le voir, qu'il eut plus de mémoire, bien qu'il n'en dit mot à personne.

A son retour en France, après la bataille de Marengo, son ancien général était déjà premier consul, lorsqu'il fut question de décider si Bonaparte serait proclamé ou non consul à vie. Alboise ne laissa pas échapper l'occasion qui lui était offerte de manifester ouvertement son opinion. Il osa signer NON, en très gros caractères, sur le régistre où chaque soldat émettait son vote. Le colonel du régiment, craignant qu'on ne le rendît responsable du vote négatif, fit venir auprès de lui le grenadier opposant, et lui dit :

" Sais-tu bien que lorsque le citoyen premier consul saura cela, il est capable de te faire mettre à la salle de police pour le restant de tes jours ?

—Rien du tout. Ça lui sera bien égal ; il sait d'ailleurs que je n'ai pas peur. Ce que vous me dites là, mon colonel, c'est bon pour vous, ou les habits brodés qui ont peur de perdre leur grade ; moi, je n'ai pas peur de perdre le mien. Je lui dirai à lui-même, au citoyen premier consul : Moi, j'ai de la mémoire ; lorsque je promets quelque chose à quelqu'un, je *tiens* à ma promesse."

On voit qu'Alboise avait été piqué au vif de l'oubli de Bonaparte, relativement au fusil d'honneur qu'il lui avait promis en Egypte et qu'il ne lui avait pas remis.

Le premier consul apprit bientôt que dans un régiment de ligne un grenadier avait donné un vote négatif ; il demanda son nom.

" Alboise ! s'écria-t-il en portant la main à son front ; oh ! oui... oui... Alboise, de Pontoise, ajouta-t-il en souriant, département de Seine-et-Oise. Je le connais de longue date. On lui dira, de ma part, que j'ai donné ordre de le faire passer dans la garde consulaire,... dans *ma garde*," reprit-il en appuyant sur ces mots.

(A continuer.)

L'avare et le prodigue semblent avoir fait un bail, l'un à long terme, l'autre à court terme, avec la mort, qui résilie ou renouvelle ces baux à sa volonté.

Bannissez les médisants : présents, ils vous amusent ; absents, ils s'amuseront de vous.

Voyons maintenant si le *Moniteur* a bien le sujet de vilipender le clergé et les hommes du pouvoir.

Prenons avant tout notre point de départ.

Par cette nouvelle conception en haine du clergé et de M. LaFontaine, le *Moniteur* dit, en substance, " que M. LaFontaine, membre de l'opposition en 1844, trouvait alors, contre le ministère Viger—Papineau, la matière d'un amer reproche dans la spoliation des biens des Jésuites exercée au préjudice du pays ; qu'il a promis les restituer à son pays : qu'il a obtenu par ce moyen l'appui du clergé catholique ; que M. LaFontaine n'a cependant pas tenu cette promesse ; et que, lui, l'intelligent *Moniteur*, ne trouve pas le clergé *compréhensible* dans le silence qu'il garde sur l'*indifférence* de l'administration qu'il (le clergé) a *protégée* ; et il supplie les *Mélanges Religieux* de lui donner leur solution à cet égard."

Trois points principaux ressortent de ce cannevas du *Moniteur*, sans parler de quelques inexactitudes un peu enfantines dont nous ferons justice en peu de mots.

D'abord, c'est le ministre qu'il attaque en lui reprochant d'avoir magnanimement promis la réintégration des biens des Jésuites ; qu'il blâme de n'avoir pas tenu ses promesses ; qu'il injurie à ce propos en le traitant civilement d'*hypocrite* et de *charlatan*.

On se fût étonné que le *Moniteur* n'eût pas ajouté ce vernis poétique qui lui est propre à une telle production sur le compte du premier ministre.... Mais nous avons dit que nous n'entrerions pas dans un pareil examen. Bornons nous à observer que si les allégations vagues du *Moniteur* au sujet de M. LaFontaine trouvent des esprits assez bénévoles pour les accepter sans examen et sans critique, le public et nous-même devrons être renseignés quelque jour sur leur portée réelle. Notre tâche n'est assurément point de prendre au sérieux tout ce qu'a dit ou dira le *Moniteur* sans l'ombre d'une preuve, ni de défendre ceux qu'il attaque de cette manière. Vous incriminez l'homme d'état ; il saura probablement se défendre. Nous vous dirons néanmoins tout-à-l'heure comment il y aurait eu mieux à faire que d'insulter ainsi au premier ministre. Mais en attendant souvenez-vous bien que *nous ne sommes point chargé de le défendre*, bien que nous ayons le droit de le faire.

La deuxième incartade du *Moniteur* consiste à dire que le clergé catholique a prêté son influence à M. Lafontaine en échange des *promesses en question*. Nous préférons citer textuellement :

" Mais M. Lafontaine s'était dit que c'était un moyen comme un autre de perdre ses adversaires et d'acquérir du même coup la *toute-puissante influence du clergé catholique qui, en effet, n'a pas craint de sacrifier tous les autres intérêts* (que voulez-vous dire ?) *du pays à cette espérance encore frustrée de reconquérir ces biens spécialement affectés, dès leur origine, à l'éducation du peuple Canadien-Français*."

Plus loin il dit encore :

" Sans le chaud et constant support accordé par les *Mélanges Religieux qui se donnent comme l'organe avoué* du corps dont ils représentent les intérêts, personne ne niera qu'il y a longtems que l'administration Lafontaine eut sombré dans le mepris du peuple qu'elle insulte, outrage et pille audacieusement depuis bientôt quatre ans. *Oui*, (attention !) *le clergé peut se féliciter d'avoir imposé au Bas-Canada, au nom de ce qu'il y a pour lui de plus vénérable et de plus sacré, la religion, la dictature de M. Lafontaine* et de ses *partisans* (quels partisans, au moins !)"

Entre le clergé et nous le *Moniteur* distingue-t-il ? Est-ce notre influence, l'influence de notre feuille, qu'il prétend que M. Lafontaine se serait acquise ? ou veut-il dire l'influence du clergé catholique du Bas-Canada ? Il paraît confondre l'un avec l'autre.

S'il s'agit de nous individuellement, l'assertion du *Moniteur* est de toute fausseté : nous n'avons jamais promis notre appui à l'administration ni compromis avec elle à aucun égard. Nous avions bien le droit de prendre notre parti et nous l'avons fait avec indépendance et sans hésitation, comme sans espoir de bénéfice. Nous serions charmé que le *Moniteur* voulût bien convaincre le public que l'affirmation contraire n'est point un mensonge.

Quant à "*nous donner comme l'organe* AVOUÉ *du corps dont nous représentons les intérêts*", voici le passage que nous extrayons du numéro du 24 juillet 1849, des *Mélanges Religieux* à cet égard, et que nous citons en preuve de la singulière bonne foi du *Moniteur* en ce qui nous concerne :

"Quant à la responsabilité de notre rédaction, nous dirons franchement au public notre pensée. Pour ce qui tient aux *doctrines* religieuses, nos Supérieurs ne manqueraient pas de nous redresser, si nous nous égarions. Mais pour nos *opinions* sur les matières mixtes ou profanes, nous prétendons en assumer nous-mêmes la responsabilité, et ne voulons qu'elle retombe, en aucune façon, sur ceux avec qui nous sommes liés par état ou par toute autre circonstance."

Tel est encore aujourd'hui notre programme. Indépendamment de ce fait, qui répond suffisamment au *Moniteur*, nous le prions de nous dire dans quel traité de logique il aurait pu voir qu'un journal comme le nôtre puisse obliger les membres du clergé catholique à le prendre pour organe dans l'ordre politique, par cela seul que c'est un prêtre qui le dirige ?

Si le *Moniteur* veut insister sur sa prétention touchant l'appui qu'il dit avoir été promis par le clergé à M. Lafontaine, sa position n'est pas meilleure, et nous lui demanderons à notre tour : " quand et comment le clergé a-t-il fait une telle promesse ?

Nous avons nettement posé la question au *Moniteur* : c'est à lui d'essayer à donner quelque consistance au fantôme qu'il vient de produire.

Cependant, comme journaliste et en stricte justice pour la communauté religieuse à laquelle nous appartenons, nous devons déclarer qu'il y a absurdité à dire " que le clergé catholique ait imposé au Bas-Canada la *dictature* de M. Lafontaine, au nom de la religion." Que signifie ce brocard ? Y a-t-il des *faits* qui puissent donner un sens à vos *paroles* ? Y eut-il jamais des dictateurs plus dangereux que ces pharisiens politiques, qui trompent sur les élémens des choses, en paraissant croire qu'un certain air de componction leur donne bon marché de ceux qu'ils dénigrent ?

Mais, dit le *Moniteur*, qu'une bonne idée inspire soudainement, " tout ce que nous désirons est de *forcer le clergé* à demander compte au gouvernement de l'exécution du mandat qu'il lui a confié par son *adhésion* au sujet des biens des Jésuites." Voyez, un peu, quelle prétention !—Quant aux démarches du clergé sur cette question, le *Moniteur* sait, car lui-même il le rappelle, que *nos évêques ont signé une pétition aux trois branches de la législature en* 1845. Ils n'avaient pas attendu pour le faire qu'un *moniteur* quelconque le leur prescrivît : ils en sont aujourd'hui précisément au même point.

Mais ce n'est pas assez, sans doute. Vous convenez de ce qu'a fait le clergé, mais il lui faut encore agir, et c'est vous qui le voulez ! Vous lui permettrez au moins de décliner pour le moment votre haute juridiction ! Le clergé ne vous doit nullement compte de ses intentions ni de ses actes.

Il y a plus : avant tout il faut s'entendre. Vous appelez *patrimoine Canadien-Français*, qu'il convient de restituer *au pays*, propriété nationale, sans doute, ces biens des jésuites dont l'importance éveille subitement vos regrets et votre patriotisme. Dites : les biens des jésuites sont-ils un bien national, ou simplement le *patrimoine* du clergé ? Dans le premier cas, qu'a besoin le clergé que vous lui imposiez *dictatoridement* le devoir de représenter le pays ?—Serait-ce là selon vous sa mission aujourd'hui, lorsque, il y a peu de mois encore, vous lui reprochiez de *faire de la politique !*—Dans le second, votre démarche ne serait qu'une pure *hypocrisie*, et tout le public en jugera comme nous.

Nouvelles de Rome.

On lit dans l'*Ami de la Religion* de Paris :—

M. Pinelli est parti : sa position n'était plus tenable et ses amis de Turin avaient, par leurs actes arbitraires, rendu toute négociation désormais impossible. Comment négocier à Rome au nom d'un gouvernement qui venait, en s'appuyant sur l'autorité de *Van Espen* et de *Sagrado*, de faire saisir brutalement deux vénérables Evêques pour les faire ensuite conduire hors du pays comme des malfaiteurs ? Voyez ces libéraux ! ces ennemis de l'arbitraire ! ils vont secouer la poussière de vieux livres et fouiller dans les archives de la *tyrannie* pour y chercher des règles de conduite applicables à de saints vieillards, qui, en dehors de ce qui touche à la conscience, étaient les premiers à se soumettre aux lois de leur pays et à l'obéissance qui leur est due. Patience ! l'histoire est là pour démontrer qu'au bout de toutes ces tentatives pour asservir l'Eglise, les tyrans quels qu'ils soient, qu'ils aient le front décoré d'une couronne ou qu'ils s'appellent doctrinaires, républicains, etc., reçoivent tôt tard l'inévitable châtiment d'une fin misérable et d'un nom entaché d'ignominie.

TRIBUNAUX.

COUR CRIMINELLE DE MONTREAL.

(Des matières d'un intérêt plus pressant ont seules retardé l'insertion de l'analyse des procès criminels dont nous donnons ci-après le complément. Notre rapporteur ne s'est pas borné à l'énonciation des crimes et des verdicts dont ils ont été le sujet, mais il s'est imposé la tâche d'en présenter la substance entière afin de mettre le lecteur en état d'inférer avec exactitude de ce précis, les remarques ou les réflexions qui peuvent en ressortir.)

Mise en jugement de William Walker, accusé d'avoir fait des incisions et blessé avec intention de meurtre, un charretier du nom de Bennett.—Le 22 août dernier, sur les deux heures de l'après midi, Bennett dirigeait un *cab* dans la rue Lagauchetière. Deux individus, dont l'un était l'accusé, l'arrêtèrent et convinrent de payer chacun trente sols à Bennett pour les conduire à l'auberge de *Black Bull*, rue des Commissaires. Arrivés à la taverne, l'un des deux voyageurs (qui était Walker, l'accusé,) s'absenta, laissant Bennett à la porte ; celui-ci reclama les deux sommes promises : l'individu s'y refusa en offrant toutefois au charretier le prix du transport pour lui seul. Une altercation s'engagea alors entre eux et se continua dans une auberge voisine de celle de *Black Bull*, tenue par M. Jobson. Ce dernier mit bientôt les disputans à la porte, mais ils n'en continuèrent pas moins à se quereller. Enfin, Bennett déclara qu'il préférait se contenter des trente sous offerts que d'encourir aucune difficulté ; Walker refusa nettement d'obtempérer à cette demande, et dit qu'il ne donnerait rien. Bennett, là-dessus, protesta à Walker qu'il ne le laisserait pas s'éloigner avant qu'il n'eût payé, et chargea en même temps un autre charretier du nom de St. Germain, qui se trouvait là fortuitement, d'aller prévenir la police. Il s'engagea de suite une lutte corps à corps entre l'accusé qui voulait échapper, et Bennett qui s'efforçait de le retenir ; lutte qui se termina par des coups de couteau qu'infligea Walker au charretier. Le maître de la taverne de *Black Bull*, attiré par le bruit, sortit de la maison et adressa la parole à Walker, qui relâcha Bennett. Ce dernier s'étant relevé, Walker le frappa à coups de pied, se rua de nouveau sur lui et se mit à le poursuivre tout autour d'une rangée de bois empilé devant la porte. Bennett épuisé, alla s'affaisser dans la maison de M. Jobson immédiatement après en avoir franchi le seuil.

Bernett, principal témoin à charge, fit voir en présence du jury d'affreuses cicatrices produites par les blessures que lui avait faites son assaillant. Une profonde incision courant du haut de la tempe à travers une des paupières, et aboutissant au haut du nez, était encore très apparente. La trace d'une autre blessure existait à partir de dessous une oreille sur toute la circonférence du cou et se prolongeait sur la joue opposée jusqu'à la lèvre inférieure. En arrière du cou était une incision perçant la chair à une profondeur de deux pouces. Enfin un coup avait été dirigé contre la poitrine et, avait dû, selon le témoignagne du Dr. Hall, pénétrer jusqu'au poumon.

Les défenseurs de Walker prétendirent que le malheur était arrivé par la faute de Bennett ; que celui-ci aurait dû accepter le *trente sous* que lui avait offert l'accusé ; qu'en le refusant il avait lui-même (Bennett) fourni un prétexte à la querelle qui s'en était suivie ; que, dans cette querelle même, Bennett avait attenté sans droit, c'est-à-dire, sans autorité, à la liberté de Walker, et s'était ainsi exposé à l'essai de tous les moyens de défense dont l'accusé pouvait juger convenable de faire usage.

Le Juge Aylwin traita d'absurde cette défense ; il dit qu'elle avait absorbé inutilement un temps considérable et qu'elle insultait au bon sens des jurés ; que, prétendre qu'un homme, dans une dispute à propos de *trente sous*, lorsqu'il ne court aucun danger personnel, puisse infliger de pareilles blessures, convenait plutôt à une société de sauvages, qu'à un peuple chrétien. " Si, dit le magistrat, " si Walker avait le droit d'infliger ces blessures, à Bennett, il avait le droit de lui ôter la vie. Il est également absurde de dire que ce charretier n'avait pas le droit de retenir un étranger tandis qu'il envoyait quérir la police, et que cet étranger ne voulait ni le payer ni se laisser conduire au dépôt de la police." Il ajouta que le délit était clairement prouvé.

Cependant le jury d'enquête appelé à se prononcer sur cette affaire, ne pouvant parvenir à rallier ses membres à une opinion unanime, fut congédié par la Cour après avoir été pendant près de quatre jours (du samedi 26, au mercredi 30 octobre,) tenu sous clé.

William Simpson subit son procès pour crime de bigamie.

Le rév. Robert Reid, ministre de l'église presbytérienne à Kingston, prouve que l'accusé s'est lié par un premier mariage en épousant Elizabeth Reid ; il indiqua au jury cette femme et identifia de même l'accusé. Il dit aussi que subséquemment il se séparèrent l'un de l'autre, et que la femme fut recueillie par sa mère. En mars 1848, le ministre se rendit avec l'accusé chez son épouse qu'il voulait reprendre. Elle ne le suivit pas, et la conduite de l'accusé, dit le témoin, n'était pas de nature à faire désirer à sa femme de cohabiter avec lui. Deux autres personnes, MM. McDowall et Bennett, outre le ministre Reid, complétèrent cette preuve du mariage de l'accusé.

Le second mariage de Simpson fut également prouvé. Le Rév. Dr. Leach, qui avait fait cette union, en rendit témoignage et désigna au jury sa seconde femme, Harriet Murrill, présente à ce procès. Harriet Murrill déposa à son tour, et déclara son serment qu'elle avait été effectivement mariée par M. Leach à ce même William Simpson. Elle dit qu'étant venue en Canada en 1848, avec Mde Gugy, en qualité de femme de chambre, elle continua de résider chez le colonel Gugy. Simpson, qui demeurait dans le même temps au service de M. Gugy, lui fit la proposition de mariage. Il prétendit qu'il était veuf et lui fit voir une lettre contenant la nouvelle du décès de sa première femme.

La défense fit valoir cette lettre comme un document qui, venant d'une main étrangère, puisque l'accusé ne savait pas écrire, l'avait induit à ajouter foi à la nouvelle qu'elle contenait touchant la mort de sa première femme.

Le solliciteur-général fit remarquer à la cour que l'accusé ne pouvait se prévaloir de la disposition du statut qui énonce qu'une absence de sept années d'un conjoint, ôte au mariage du conjoint demeurant le caractère de criminalité qui en d'autres cas, affecte un second mariage.

Le Juge Aylwin concourut dans cette opinion et dit que l'exception indiquée par le statut était étrangère à la position de l'accusé. " Il est clair, dit-il, que nul n'a le droit de faire un second mariage, acte si important à lui-même, ainsi qu'à l'égard de deux autres personnes, et peut-être de plusieurs autres (dans le cas, par exemple, où il y a des enfans de premier mariage), en se fondant sur un document tel que la lettre dont il venait d'être question.

Le jury, sans se retirer, prononça le verdict de " coupable."

Le 31 octobre, le Juge Aylwin prononça en anglais contre l'accusé cette sentence :

William Simpson, convaincu de bigamie, —Dans le noir catalogue des crimes, il serait difficile d'en trouver un qui soit plus injurieux à la société, ou d'un caractère pire que celui dont vous avez été convaincu. Vous avez témoigné de votre mépris pour tous les devoirs, et vous n'avez pas craint de vous présenter devant le saint autel et là de commettre le plus affreux parjure dont l'homme puisse se rendre coupable. Il est impossible de peindre sous les couleurs convenables l'atrocité de votre crime. Il crie hautement vengeance et reclame un châtiment d'une sévérité propre à vous inspirer la terreur, et à vous obliger à faire un retour sur la bassesse de votre caractère ; car l'homme qui a commis l'acte dont vous êtes convaincu, doit avoir eu une existance souillée avant d'avoir pu en venir à le commettre. Vous serez détenu sept ans dans le pénitentiaire au travail forcé.

FAITS DE L'ETRANGER.

L'AMOUR FILIAL ET L'AMOUR DE L'ETUDE.—Une affaire extrêmement émouvante était appelée devant la police correctionnelle. Un enfant de seize ans, apprenti fondeur en cuivre, était prévenu de vol ; son patron a fait arrêter ce jeune homme pour 50 centimes et trois chandelles, qu'il prétend que Schweizdall lui a dérobés.

M. le Président, au plaignant : Ce jeune homme a les antécédents les plus honorables ; il paraît qu'il a une mère dans un état de pauvreté des plus grands, et qu'il lui donne le peu qu'il gagne ; combien recevait-il chez vous ?

Le plaignant : Il était apprenti ; je lui ai donné 10 sous par semaine, puis 20 sous, et en dernier lieu 3 fr.

M. le Président : sur trois francs, il en donnait deux à sa mère.

Le plaignant : C'est vrai ; oui monsieur.

M. le président : Ce jeune homme a la passion de la lecture : il parait que sur les vingt sous qu'il garde toutes les semaines, il en dépense quinze à acheter des livraisons de librairie qu'il lit la nuit.

Le plaignant : C'est vrai.

M. le président : Mais alors il a fallu des circonstances bien graves pour que vous vous décidiez à arrêter cet enfant pour si peu chose ?

Le plaignant : Parce qu'il a nié ; s'il n'avait pas nié je ne l'aurais pas fait arrêter.

Le prévenu : Je nie toujours, monsieur, la pièce de dix sous. Les trois chandelles, c'est vrai, je les ai prises, parce que maman, voyant que j'usais beaucoup de chandelle à lire la nuit, m'a dit : " Mon enfant, je suis trop pauvre pour te fournir de la chandelle toute la nuit, il faut cesser de lire aussi longtemps."

Alors, comme je ne puis lire dans le jour, puisque je travaille du matin au soir, la passion de la lecture a été plus forte que moi ; j'ai en la malheureuse pensée de vous prendre trois chandelles parce que je n'avais pas d'argent pour en acheter. Je le regrette bien !

M. le président, au plaignant : Est-ce que vous occuperez encore ce jeune homme ?

Le Plaignant : Oh ! non, jamais !

M. le président, avec sévérité : C'est bien, monsieur ! il trouvera de l'occupation autre part, nous l'espérons.

La femme du plaignant s'avance.

M. le président : C'est pour répéter ce qu'a dit votre mari ? C'est inutile, madame, allez vous asseoir.

M. le substitut Descoutures : Nous sommes touchés de la situation de cet enfant. Nous demandons au tribunal qu'il lui plaise de le renvoyer de la plainte. Le tribunal ordonne la mise en liberté du prévenu.

M. le président, au prévenu : Remarquez que le tribunal, en vous acquittant, récompense votre conduite antérieure qui est digne d'éloges. Vous êtes venu ici avec les meilleurs antécédents, entouré des témoignages les plus flatteurs, des attestations les plus honorables.

Votre conduite, jusqu'ici, a été telle qu'on a voulu l'encourager ; le fait qui vous est reproché est blâmable, vous en avez témoigné du repentir, nous avons voulu écarter de cet acte toute intention frauduleuse de votre part. Il aurait répugné au tribunal de vous flétrir par une condamnation. Votre comparution ici, sera, nous l'espérons, une leçon suffisamment sevère. Tachez, à l'avenir, d'être complètement irréprochable.

Le lendemain de cette acquittement, M. Bouquet, greffier, siégeant à l'audience, recevait une somme de 100 fr., accompagnée de la lettre sans signature, que voici :

" Paris, le 13 septembre 1850.

" Mon cher maître,—Je lis dans la *Gazette des Tribunaux* l'article qui concerne le jeune Schweitzdall. Il existe quelque analogie entre la position de ce pauvre garçon et celle où je me trouvais il y a une trentaine d'années. J'étais alors si heureux d'apporter chaque mois mes appointements à ma mère ! le ciel a béni mes efforts : je puis, dans des limites modestes, venir au secours des autres. Remettez, je vous prie, ces 100 fr. à la mère de Schweitzdall."

Au reçu de cette lettre, M. Bouquet se transporta au domicile de Mme Schweitzdall, rue de Strasbourg, 9, et lui remit les 100 fr. Il se renseigna sur le compte du jeune Schweitzdall, et les renseignements qu'il obtint justifièrent pleinement ce qui avait été dit à l'audience. Ce jeune homme est un modèle de piété filiale et d'ardeur studieuse.

ERRATUM.—Dans le dernier N° " 2de Lecture de M. Brownson, 2e colonne, ligne 32e, au lieu de " était dépositaire de promesses qui concernent non-seulement *la présente, mais aussi la vie future*," lisez : non-seulement *la vie future, mais encore la vie présente*."

DECES.

A Saint-Roch de Québec, le 6 du courant, vers une heure après midi, demoiselle Archange Pepin dite Lachance.

En la paroisse Saint-Charles, mercredi, 6 du courant, vers 6 heures du matin, après une longue et douloureuse maladie de onze ans et demie, soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, sieur Antoine Chabot, agé de 55 ans, ci-devant marchand de la cité de Québec. Ses funérailles ont eu lieu, samedi 9 du courant.

A Saint-Roch de Québec, le 4 du courant, sieur Edouard Guilmet, étudiant en droit, âgé de 24 ans. Ses funérailles ont eu lieu jeudi dernier. Ce jeune homme, dont la piété sincère faisait les délices et la consolation de ses parents, a vu arriver la mort avec le calme et la résignation d'un vrai chrétien. L'aménité de son caractère et ses autres heureuses qualités rendront sa perte très-sensible à tous ceux qui l'ont connu. Par un secret qu'on ne peut qu'admirer, et dont Dieu est l'unique auteur, la mort l'a enlevé le jour, à l'heure même qu'il devait se présenter pour être admis à la pratique du notariat.

Dimanche, le 3 du courant, après une maladie de six mois soufferte avec toute la patience et la résignation possible, âgé de dix-neuf ans et trois mois, Théophile, dernier fils de feu Joachim Mondor, écr. Il naquit à Québec en août 1831. Sa famille alors dans l'aisance lui promettait un heureux avenir. Tout jeune encore il se dirigea dans le chemin de la vertu et parut être destiné à jouer un jour un grand rôle dans la société ; mais Dieu en avait disposé autrement pour l'attirer plus vite à lui. Après avoir passé quelques années dans les écoles, son bien-aimé père le mit au petit séminaire de Quebec. Là il ne put déployer ses talents selon ses desirs, par suite de son peu de santé, mais cependant il brillait, et chaque année, une couronne était le fruit de son travail. Parmi ses compagnons de classe et de collége il était beaucoup aimé : lorsqu'il y avait une société, une assemblée, tous les vœux l'appelaient à la première place. " *Justum et tenacem propositi virum*." Telle fut sa divise.

Des mœurs douces et simples, des vertus indulgentes, une sensibilité profonde, un langage enchanteur, des manières pleines d'aménité, rendaient sa société souverainement aimable et intéressante. Les charmes de sa conversation étaient indicibles ; elle était féconde et animée ; sa mémoire heureuse lui fournissait une foule d'anecdotes ; sa familiarité charmait tous ses amis. Sans paraître s'en appercevoir, il laissait échapper à tout instant des traits d'esprit et des bons mots ; il eut brillé dans la chaire de la vérité, dans laquelle il espérait monter un jour.

Mais c'est sur son lit de mort que cette âme religieuse se dévoila toute entière. Quand la douleur le torturait, je l'entendais adresser à Dieu ces paroles touchantes et sublimes : " O mon Dieu, je sais que j'ai été coupable envers vous, mais c'est mon esprit qui a péché et non mon cœur, j'ai toujours reconnu votre puissance et j'espère que vous me pardonnerez." C'est dans ces sentiments que ce digne jeune homme a vu approcher le moment de son départ de la terre. Il vit venir la mort avec un air serein, il la désirait depuis longtemps ; et lorsqu'enfin elle le saisit dans ses étreintes cruelles, il demeura calme, et remit sans effort son âme entre les mains de son Créateur. Un ange de plus dans le ciel, un modèle de moins sur la terre.

UN AMI.

Ce matin, au couvent des Dames de la Congrégation de St. Jean Dorchester, la Sœur St. Claude, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

LES incomparables effets du baume de cerises sauvages du Dr. Wistar, pour toutes les maladies, où il est recommandé, et les guérisons qu'il a opérées dans plusieurs cas où l'art de la médecine s'était montré inefficace, en ont produit un grand débit. Cela a aussi donné occasion de faire des compositions falsifiées, portant le même nom et ayant la même apparence que le véritable baume du Dr. Wistar. Les unes s'appelant " Syrup of wild cherry" " Balsam of spikenard" —" Wild cherry comfrey etc ; d'autres " Wistar Balsam of Wild cherry"—défigurant ainsi le nom et forgeant des certificats pour imiter ceux du véritable baume, mais n'en possédant nullement les propriétés.

Faites bien attention aux marques qui distinguent le véritable Baume de Wistar. Il se vend dans des bouteilles recouvertes d'une enveloppe, portant ces mots " Baume de cerises sauvages du Dr. Wistar Phild" avec la signature de H. Wistar, M. D. sur chaque bouteille. Mais elles porteront à l'avenir une nouvelle enveloppe sur laquelle se lira toujours la signature écrite : *I. Butts*.

PROPAGATION DE LA FOI.

LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la PROPAGATION DE LA FOI doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER de DECEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes.

TH. PLAMONDON PTRE. R. G.

Evêché, 8 novembre 1850.

FRANCOIS LEDUC.

INFORMATIONS DEMANDEES.

ON a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.

Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 28 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les *Mélanges Religieux*, *La Minerve* et le *Journal de Québec*.

LE soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il reçoit à Pinstent de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet D'ORNEMENTS D'EGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOLYTES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OSTENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété D'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc.

Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité ; D'ENCENS,

Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le ST. SACRIFICE DE LA MESSE ; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/ à 10/ par gallon.

JH. ROY.

Montréal 5 Novembre 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciemens aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert.

Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité.

Montréal, 27 septembre 1850.

AVIS.

LE Soussigné désirant être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet N°. 60.

PIERRE CHENNEVILLE.

Montréal, 24 Sept.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS.

Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes, Montréal.

COLLEGE JOLIETTE.

LA rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIATEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ère. *Année.*—Eléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me. *Année.*—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me. *Année.*—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Etude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me. *Année.*—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me. *Année.*—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement.		£3	0	0
Musique	Piano.	£3	0	0
	Les autres instruments	£1	10	0
Dessin.		£0	5	0
Abonnement à la bibliothèque.		£0	2	6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jannes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur.
REV. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur.
Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE
DE
L'INSTITUTEUR.

CONTENANT
UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSERÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'EDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné.

L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilége de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON,
IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
No. 29, rue St. Gabriel,
Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien.
Montréal, le 9 juillet 1850.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSECRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-BTE. ROLLAND.
No. 24, rue St. Vincent.
Montréal, 19 avril 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annonce aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont partout dignes de leur intention:

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné. 100 volumes dans la collection pour £3 0 0:

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin:

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE,
Rue St. Vincent, No. 3.
Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez
Montréal, 2 Avril 1850. } E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent No. 8

COLLEGE MASSON.

LA RENTREE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

On croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collége Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'Ecriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le cours commence par une classe Elémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfans âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Etudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Education est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Elèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collége Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Etablissement enseignerait aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution.

Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos colléges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Elèves, par un Directeur prêtre placé à leur tête par Monseigneur l'Evêque du Diocèse. Les repas des Elèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collége. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Elèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a paru inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collége est de cinq chelings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Elèves se mettent au chœur le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collége Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels autant que possible.

Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il pût compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays feront le reste, s'il est jugé nécessaire.

Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Elèves non Catholiques sont reçus dans l'Etablissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent.

Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'Education physique et à la santé des Elèves.

Le Collége Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété en appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Etablissement a nécessairement des ressources fort limitées, et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on agréerait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments etc., etc., etc. que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet, ou plus, propre à la fin manifestée ici, sans nuire peut-être aucunement au domaine ordinaire du donateur éclairé et bienfaisant.

Terrebonne, Août, 1850.

LIVRES NOUVEAUX
POUR DISRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en *prix* ou à former le fonds *d'une bibliothèque de paroisse.* Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS
— AUSSI: —
Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en payement des Debentures.

E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 3. }
21 mai 1850. }

IMAGERIE NOUVELLE.
Reduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grandeurs et qualités, qu'ils offrent à 7½, 12½ et 30½ les 100 feuilles.

E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 3, }
21 mai 1850. }

NOUVEAUX
CHAPEAUX FRANCAIS,
Pour MM. du Clergé et autres,
REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS
ET A VENDRE
A LA LIBRAIRIE DE
E. R. FABRE ET CIE.
Rue St. Vincent, No. 3, }
21 mai 1850. }

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CATELLI.
Rue Notre Dame, présde Bonsecours.
Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL
DE LA
VISITE EPISCOPALE.

MESSIEURS les Curés trouveront à l'Imprimerie de ce journal, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES. Ce petit opuscule sera de la plus grande utilité à tous les fidèles. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale feront bien de s'en procurer un exemplaire. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schelins la douzaine et de six sols par exemplaire. Le livret contient 64 pages.

Jos. RIVET.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE
SUR LA VIE
DE
LONDRES.

BANQUE D'EPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.
BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.
F. T. BADGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.

E. R. STARR, ECR., AGENT GENER. POUR L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

2°. L'assuré a droit d'*emprunter du Bureau* les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

1°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être *payés*, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaitre annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5°. On allouera 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dû être fait.

6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référer ce ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIEURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.
Montréal, 2 mai 1849.

MANUEL
DES
Sociétés de Temperance,

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture

J.-BTE. ROLLAND.
Monteal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!

LA CLEF DES
PRINCIPALES DIFFICULTES
DE LA
GRAMMAIRE FRANCAISE,
OU COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BERIAU, Marchand Grocer, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraiches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE *Agent.*
Montréal, 26 octobre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.
(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL— £0,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BORRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal,—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr.
St. Andrews—Frank Farish, Ecr.
St. Johns—Charles Pierce Ecr.
Huntingdon—R. B. Somerville, Ecr.
Stanstead—F. Judd, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.
Melbourne—Thos. Tait, Ecr.
St. Hyacinthe—Boucher de la Bruyère, Ecr.
Trois-Rivières—John Robertson, Ecr.
Hawksbury-Georges Hamilton, Ecr.
Dunham—Wm. Baker, Ecr.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût*, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉES augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 3	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation*, et *demi-crédit*, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

Age auquel on assure.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

CURRICULUM LATINUM
AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la *Vieillesse.*
Cicéron sur l'*Amitié.*
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poësie contient:

Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Ovide.
Prix 5. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s 6d. ou 1s 9d.

ARMOUR et RAMSAY.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,
Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOUVERNEUR:
LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAUX PRINCIPAUX.
EDINBURGH.... 1, RUE ST. GEORGE.
MONTRÉAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.
BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, No. 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS.
L'HONORABLE PETER McGILL, Président de Banque de Montréal.
L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.
CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. McCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.
B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D.,
Aviseur Médical.
JOHN ROSE, Q. C.,
Agent Légal.
ALEXANDER DAVIDSON PARKER,
Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sureté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.
Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. *Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.*

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une *compagnie* locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER,
Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINERALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR Notaire, No. 16 rue St. Vincent.
Montréal, 20 oct. 1850.

P. CARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet.
Montréal, 9 Nov. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement:

Adresses,
Cartes de visite,
Invitations,
Circulaires,
Et *Jobs* de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des *Mélanges Religieux.*

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	0	3	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	11
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne,	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraitre longtemps.

☞ Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL,	MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire
TROIS-RIVIÈRES,	Val. Guillet, écr., N. P.
QUÉBEC,	M. D. Martineau, Ptre., V.
STE. ANNE,	M. F. Pilote, Ptre. Direct.
RIVIÈRE DU LOUP,	M. L. Baribeau.
ST. ATHANASE,	M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction: Maison d'Ecole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRETRE,
Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.